

# COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Étude publique  
des budgets de fonctionnement 2016 de la Ville de Montréal, de  
certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que  
de la Société de transport de Montréal

## RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal  
le 9 décembre 2015  
et  
au conseil d'agglomération  
le 10 décembre 2015

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est - Bureau R.134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6  
Téléphone: 872-3770 Télécopieur: 872-5655

### **La commission**

#### **Président**

*M. Alan DeSousa*  
Conseiller de la Ville et maire  
Arrondissement de Saint-Laurent

#### **Vice-présidents**

*M. Peter F. Trent*  
Maire  
Ville de Westmount

*M. Guillaume Lavoie*  
Conseiller de la Ville  
Arrondissement de Rosemont – La  
Petite-Patrie

#### **Membres**

*M. Georges Bourelle*  
Maire  
Ville de Beaconsfield

*Mme Catherine Clément-Talbot*  
Conseillère de la Ville  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

*M. Yves Gignac*  
Conseiller d'arrondissement  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

*M. Richard Guay*  
Conseiller de la Ville  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

*Mme Justine McIntyre*  
Conseillère de la Ville  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

*M. Sylvain Ouellet*  
Conseiller de la Ville  
Arrondissement de Villeray – Saint-Michel  
– Parc-Extension

*Mme Laura-Ann Palestini*  
Conseillère d'arrondissement  
Arrondissement de LaSalle

*M. Dominic Perri*  
Conseiller de la Ville  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 9 décembre 2015

Monsieur Frantz Benjamin  
Président du conseil municipal  
Hôtel de Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport d'étude publique et les recommandations relatives à l'étude des budgets de fonctionnement 2016 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes relevant du périmètre comptable de la Ville ainsi que de la Société de transport de Montréal. Ces budgets ont été déposés au conseil municipal et au conseil d'agglomération les 25 et 26 novembre derniers et la commission a reçu le mandat d'en faire l'étude publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

La secrétaire recherchiste,

Original signé

Original signé

Alan DeSousa, FCPA, FCA

Diane Côté

# TABLE DES MATIÈRES

---

	Page
LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE .....	4
LE CONTENU DU RAPPORT .....	6
LES RECOMMANDATIONS .....	9
ANNEXE : LE RAPPORT MINORITAIRE DE L'OPPOSITION OFFICIELLE.....	13

## **LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE**

---

La Commission sur les finances et l'administration a procédé à une étude publique du budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes relevant de son périmètre comptable ainsi que de la Société de transport de Montréal (STM), tel qu'elle a été mandatée par résolution du conseil municipal (CM15 1381) et du conseil d'agglomération (CG15 0670).

Dans le cadre des travaux préparatoires à la tenue de cette étude, un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone, le 13 novembre 2015, de même que sur le site internet de la Ville. L'avis précisait les dates des séances des assemblées publiques de cette commission et de la Commission de la sécurité publique ainsi que les modalités de participation du public. Les documents essentiels ont été distribués et mis en ligne la journée du dépôt de ceux-ci au conseil municipal, le 25 novembre 2015.

Dans le but de rejoindre un grand nombre de personnes ou de groupes pouvant être intéressés par la gestion financière de la Ville, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de la Ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des directeurs généraux des villes liées ont été invités à participer aux assemblées. De plus, environ 200 personnes ou groupes abonnés aux travaux des commissions du conseil ont été informés de la tenue de cette consultation publique.

Ensuite, se sont succédées les séances portant sur les prévisions budgétaires 2016 de tous les services et organismes relevant du cadre financier de la Ville de Montréal ainsi que du budget de la Société de transport de Montréal. Les séances publiques ont eu lieu du 27 novembre au 7 décembre 2015, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, selon le calendrier produit à la page 6.

Les responsables des unités d'affaires ont exposé :

- leurs réalisations et l'évolution budgétaire 2015,
- leurs objectifs 2016,
- leur bilan en matière de santé et sécurité au travail,
- leurs données financières abrégées dont l'évolution des revenus et des charges par objets et par catégories d'emplois,
- les variations de l'effectif par catégorie d'emplois,
- les principaux écarts 2016 versus 2015.

Les membres de la commission ont été invités aux présentations budgétaires du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal qui se tenaient devant la Commission sur la sécurité publique le 2 décembre.

Quant aux budgets 2016 des sociétés paramunicipales et des organismes, les cahiers budgétaires de ceux-ci ont fait l'objet d'un dépôt auprès des commissaires et les enjeux spécifiques ont été couverts par le directeur ou la directrice du service parrain. Des périodes de questions et de commentaires réservées au public étaient prévues à chaque séance. De surcroît, des périodes réservées aux questions et aux commentaires des membres de la commission ont suivi les différentes présentations.

Réunis en séance de travail les 4 et 7 décembre, les membres ont échangé, élaboré et se sont positionné sur des recommandations qui ont été déposées et adoptées en séance publique le 7 décembre mettant ainsi fin aux travaux de cette commission.

Le présent document peut être consulté à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation du Service du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville, de même que sur le site internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions).

## LE CONTENU DU RAPPORT

Compte tenu des délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par la commission lors de l'assemblée publique du 7 décembre 2015, conformément à l'article 33, alinéa 2 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009) et à l'article 39 alinéa 2 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024).

Les assemblées publiques se sont déroulées selon le calendrier suivant :

### CALENDRIER DES SÉANCES D'ÉTUDE PUBLIQUE DE LA COMMISSION<sup>1</sup>

DATE	HEURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ÉTUDIÉES
27 novembre	9 h	<b>Budget de fonctionnement 2016 – présentation générale</b>
	14 h	<i>Ombudsman de Montréal</i> <i>Office de consultation publique de Montréal</i> <i>Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal</i> <i>Société de gestion Marie-Victorin</i> <b>Direction générale</b> <b>Service des communications</b> <b>Service de la performance organisationnelle</b>
30 novembre	8 h 30	<i>Commission de la fonction publique</i> <b>Service des finances</b> <b>Service des ressources humaines</b> <b>Service des technologies de l'information</b>
	13 h 30	<i>Société d'habitation et de développement de Montréal</i> <i>La Corporation d'habitation Jeanne-Mance</i> <i>Office municipal d'habitation de Montréal</i> <i>Corporation Anjou 80</i> <b>Service de la mise en valeur du territoire</b> <b>Service du développement économique</b>
1 <sup>er</sup> décembre	8 h 30	<b>Service de l'environnement</b> <b>Service de l'eau</b> <b>Commission des services électriques</b>
	13 h 30	<i>Bureau du taxi de Montréal</i> <b>Service des infrastructures, de la voirie et des transports</b> <b>Direction générale adjointe à l'arrondissement de Ville-Marie et à la concertation des arrondissements</b> <b>Service de la concertation des arrondissements</b>
2 décembre	8 h 30	<b>Service des affaires juridiques</b> <b>Service de l'approvisionnement</b>

<sup>1</sup> Les budgets des unités d'affaires, organismes et sociétés paramunicipales inscrits en italique ont été déposés à la commission, mais n'ont pas fait l'objet de présentation.

		<b>Service du matériel roulant et des ateliers</b> <b>Service de l'évaluation foncière</b>
	13 h 30	<b>DEVANT LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE :</b> <b>- Service de police de la Ville de Montréal</b> <b>- Service de sécurité incendie de Montréal</b>
3 décembre	8 h 30	<b>Service du greffe</b> <b>Service de la gestion et de la planification immobilière</b> <i>Conseil des arts de Montréal</i> <i>Société du parc Jean-Drapeau</i> <i>Musée de la Pointe-à-Callière</i> <b>Service de la culture</b>
	13 h 30	<b>Service de la diversité sociale et des sports</b> <b>Service de l'Espace pour la vie</b> <b>Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal</b>
4 décembre	8 h 30	<b>Société de transport de Montréal</b>
7 décembre	9 h	<b>Délibérations finales et adoption des recommandations</b>

Représentant l'ensemble des dépenses de la Ville, l'édition du budget de fonctionnement 2016 a été revue afin d'exposer une information plus claire pour le bénéfice des élus et des citoyens. En outre, cette dernière présente des revenus et dépenses par objets et regroupés en sept secteurs d'activités incluant les dépenses corporatives liées au financement, aux contributions et aux dépenses communes. Des tableaux montrant les revenus et les dépenses réels comparatifs des trois années précédentes ainsi qu'une prévision comparative pour l'exercice en cours ont été ajoutés.

En ouverture à cette étude, le président du comité exécutif, responsable des finances, M. Pierre D. Desrochers, le directeur général de la Ville, M. Alain Marcoux et le directeur du Service des finances et trésorier, M. Yves Courchesne, ont exposé, le 27 novembre, le budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Montréal. Ce budget se situe à 5 061,2 M\$, en hausse de 2,4 % ou de 120,2M\$ par rapport au budget de 2015.

Les principaux points énoncés ont permis à M. Desrochers d'expliquer les choix effectués :

- ◇ de limiter l'augmentation des dépenses et la croissance des charges fiscales,
- ◇ d'augmenter le paiement au comptant des immobilisations et d'investissements majeurs en infrastructures routières et souterraines,
- ◇ de poursuivre la gestion rigoureuse des dépenses municipales,
- ◇ d'appuyer le transport en commun,
- ◇ d'accroître les dépenses de fonctionnement de 0,5 % par rapport au budget de 2015,
- ◇ d'ajuster certains paramètres dans la réforme des arrondissements grâce au support du Service de la performance organisationnelle,
- ◇ d'augmenter de 1,9 % en moyenne les taxes municipales pour les propriétaires montréalais (ce qui est la plus petite hausse de taxes depuis au moins sept ans),
- ◇ d'augmenter de moins de 1 % le taux de taxation des immeubles commerciaux afin d'attirer et de retenir davantage d'entreprises à Montréal et ainsi accélérer le développement économique de Montréal.

Enfin, l'Administration compte toujours sur une réduction de ses effectifs pour faire des économies par l'application du *Plan quinquennal de main d'œuvre 2014-2018* puisque la masse salariale des employés municipaux représente presque la moitié du budget de la Ville.

Les arrondissements, quant à eux, ont pris la décision d'augmenter les revenus de leur taxe de service pour une moyenne de 1,6 %.

Différents tableaux relatifs aux quotes-parts générales (près de 2 milliards de dollars) et spécifiques pour financer les charges relevant des compétences d'agglomération sont détaillés au document principal du budget.

Finalement, le budget de la Société de transport de Montréal se chiffre à 1,5 milliards de dollars et est marqué par un nouveau virage qui vise à atteindre un meilleur équilibre entre l'expérience client, l'accroissement de la demande et la nécessité d'assurer une saine gestion.

Au terme de cet exercice, le président de la commission a remercié les représentants des services municipaux, des sociétés paramunicipales et organismes, les élus, tous les membres et le personnel de soutien à la tenue de cette consultation publique de leur collaboration.

Il a souligné la collaboration constante de tous et le maintien d'une atmosphère agréable de travail qui se traduit par le dépôt d'un rapport presque unanime au conseil municipal et au conseil d'agglomération.



## **LES RECOMMANDATIONS**

---

*À l'issue de l'étude publique du budget 2016, la Commission sur les finances et l'administration tient à remercier les services municipaux, les organismes et les sociétés paramunicipales pour leur collaboration.*

*Par ailleurs, elle fait le constat d'une amélioration majeure de la qualité des présentations déposées et remercie tous ceux qui ont déployé des efforts pour atteindre ce niveau de transmission de l'information.*

*La commission recommande au conseil municipal et au conseil d'agglomération :*

### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016**

#### **VILLE DE MONTRÉAL ET LES ORGANISMES RELEVANT DE SON CADRE FINANCIER**

##### **R-1**

D'adopter les budgets de fonctionnement 2016 des services municipaux, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal déposés à la commission;

#### **PRÉSENTATIONS DES INFORMATIONS FINANCIÈRES**

##### **R-2**

Que l'Administration invite les sociétés paramunicipales à communiquer leur information sous un gabarit se rapprochant le plus possible des unités d'affaires de la Ville;

##### **R-3**

Que le Service de police et le Service de sécurité incendie, qui représentent 20 % du budget de fonctionnement de la Ville de Montréal, présentent leurs budgets 2017 devant la Commission sur les finances et l'administration pour lui permettre de formuler des recommandations appropriées;

##### **R-4**

Que les unités d'affaires, relevant d'un arrondissement et ayant la responsabilité de livrer des services inter-arrondissements (marquage, éclairage, dératisation, etc.), présentent également leurs budgets devant la commission;

##### **R-5**

Que chaque unité d'affaires inclue dans ses présentations, en plus de leurs indicateurs de performance, ceux du OMBI (Ontario Municipal Benchmarking Initiative) qui sont pertinents à ses activités;

#### **PROCESSUS BUDGÉTAIRE**

##### **R-6**

Que l'Administration propose une reconfiguration du processus budgétaire 2017 et une implication de la commission en fonction de la proposition suivante :

- au mois de mai ou de juin 2016, présentation à la commission des enjeux et du cadre financier 2017;

- au mois de septembre ou d'octobre 2016, analyse détaillée du budget 2017 avec les présentations devant la commission de chaque unité d'affaires qui pourront inclure à la fois le budget de fonctionnement et le PTI, le cas échéant;
- finalement, l'étude publique du budget global par la commission au mois de novembre ou décembre 2016, après le dépôt du budget 2017.

## **NÉGOCIATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

### **R-7**

Que, dans le cadre des négociations avec le gouvernement du Québec, l'Administration présente des demandes et poursuive ses efforts afin d'obtenir :

- une majoration du montant éligible des taxes foncières pour les résidents à moindre revenu afin de diminuer pour eux l'impact des augmentations des charges fiscales;
- la modification de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) qui oblige les municipalités à publier leurs avis publics dans les journaux afin de pouvoir plutôt diffuser cette information sur internet;
- une meilleure équité fiscale dans la mesure où la Ville de Montréal assume des responsabilités qui ne sont pas exercées par les autres municipalités québécoises (le transport scolaire assumé par la STM et certains services de sécurité publique assurés par le SPVM notamment) et que celles-ci sont à la charge des contribuables montréalais et de l'agglomération plutôt que de la population québécoise dans son ensemble (gouvernement du Québec);

### **R-8**

Que l'Administration envisage la possibilité de demander des changements législatifs afin de proposer différents taux de taxation dans le secteur non-résidentiel et qu'une étude estimant l'impact de cette décision sur les chemins de fer et les cours de triage soit effectuée pour le prochain budget;

## **IMPACTS FINANCIERS À LONG TERME**

### **R-9**

Que l'Administration révise sa politique de capitalisation des actifs pour permettre la capitalisation des arbres plantés sur le domaine public;

### **R-10**

Que l'Administration poursuive sa Politique de réduction de la capitalisation de la rémunération;

### **R-11**

Que l'utilisation d'emprunt pour payer les rémunérations capitalisées soit abolie d'ici la fin 2017;

### **R-12**

Qu'en considérant la hausse probable des taux d'intérêt, l'Administration élabore des scénarios sur les impacts de l'évolution de la dette municipale sur le PTI et le budget de fonctionnement à court, moyen et long termes et dépose cette analyse à la commission avant le début du prochain processus budgétaire;

*Attendu la hausse de demandes effectuées par les citoyens au sujet du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Montréal et les demandes spécifiques des personnes plus âgées relatives à la situation financière précaire de plusieurs d'entre elles,*

**R-13**

Que l'Administration envisage :

- d'accorder un incitatif financier à tout contribuable qui acquitte la totalité de ses taxes avant échéance,
- de permettre le paiement en davantage de versements;

**R-14**

Que l'Administration analyse l'influence du PTI sur le budget de fonctionnement afin de cibler le ratio optimal pour minimiser les coûts à la Ville de Montréal;

**R-15**

Que l'Administration analyse les gains plausibles de mettre en concurrence les opérations en régie avec celles contractées à l'externe et, par la suite, dépose cet examen au conseil municipal;

**R-16**

Que l'Administration identifie les sommes budgétaires nécessaires pour que la Ville de Montréal atteigne son objectif de réduction des gaz à effet de serre (- 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990);

**R-17**

Que l'Administration étudie la possibilité d'instaurer à Montréal une méthode de l'utilisateur – payeur concernant la collecte des ordures ménagères;

**RÉFORME DU FINANCEMENT DES ARRONDISSEMENTS (RFA)**

**R-18**

Que, relativement à la réforme du financement des arrondissements (RFA), la Direction générale adjointe à l'arrondissement de Ville-Marie et à la concertation des arrondissements présente les variations ventilées de la dotation, par paramètres et par arrondissements, incluant les montants alloués et les bonifications, et ceci dans une présentation historique depuis la mise en place de la RFA;

**R-19**

Que la Direction générale adjointe à l'arrondissement de Ville-Marie et à la concertation des arrondissements s'assure de corriger les anomalies identifiées dans les paramètres de la RFA, de les mettre à jour sur une base annuelle et d'apporter les correctifs dans l'année en cours;

**R-20**

Que le Service des finances examine la pertinence des paramètres identifiés dans la RFA et apporte les correctifs nécessaires pour le budget 2017;

---

**AUTRES RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES**

**R-21**

Que le Service des ressources humaines dépose annuellement à cette commission et sur le portail de la Ville un portrait de l'application du Plan d'accès à l'égalité en emploi et la cible visée, par unités d'affaires et par arrondissement, pour les trois dernières années;

**R-22**

Que la Société de transport de Montréal, via sa filiale commerciale Transgesco (S.E.C.), déploie les efforts nécessaires dans le but de maximiser ses revenus découlant d'autres sources de financement que la tarification;

**R-23**

Que le Service du développement économique publie sa stratégie de développement, son plan d'action et ses objectifs et qu'il identifie les indicateurs de performance, incluant, mais sans limiter la portée de ce qui suit :

- De prendre en charge pour l'agglomération la réalisation d'une banque de données sur la disponibilité d'espace industriel vacant et disponible sur son territoire et de la rendre disponible à ses partenaires publics et privés;
- De favoriser la fonction de collectes de données économiques et statistiques pertinentes au secteur immobilier (Montréal en statistiques);
  - le taux d'inoccupation et les espaces vacants non résidentiels,
  - la valeur locative,
  - le taux de roulement,
  - le taux de survie des entreprises par secteur d'activités,
  - la mixité commerciale et industrielle,
  - l'évolution du stock commercial et industriel.
- De présenter à la commission certaines mesures afin d'augmenter les champs d'action du groupe Commerce au sein de la direction du développement économique;
- De participer activement à l'entente avec Montréal International dans le suivi des filiales étrangères;

**R-24**

Que, lors du prochain rôle d'évaluation qui sera diffusé au mois de septembre 2016 et dans un souci de transparence et d'éducation civique, le Service de l'évaluation foncière rende accessible les comparables utilisés pour établir les évaluations dites de masse des « unités de voisinage ».

Les recommandations de la Commission ont été adoptées à l'unanimité à l'exception de la **R-1**, dissidences de messieurs Guillaume Lavoie et Sylvain Ouellet.

\*\*\*\*\*



## **Étude du budget 2016**

Rapport minoritaire de l'Opposition officielle déposé à la  
Commission sur les finances et l'administration de la Ville de Montréal

Le 8 décembre 2015

## **1. Développement économique : « 2015 : l'année perdue »**

### **Prospérité dans le 450. Déclin dans le 514.**

Montréal connaît un taux de chômage élevé, très élevé. En novembre dernier, le taux de chômage se situait à rien de moins que 9,8 % ! L'analyse détaillée des chiffres illustre une situation encore plus préoccupante. En effet, au cours du seul dernier mois, Montréal a connu une perte de 17 800 à temps plein. Pire, 2015 aura vu Montréal se mériter le titre peu enviable de capitale nationale du chômage du Canada.

En région métropolitaine, en excluant l'île de Montréal il y a eu une création 60 800 à temps plein. Non seulement le 450 prospère alors que le 514 décline, mais c'est dans le 450 que se créent les emplois à temps plein.

Tous ceux qui avaient un doute sur le sérieux de « l'Année du développement économique » ont malheureusement vu leurs pires craintes confirmées.

### **Taxation : les débuts d'une bonne approche, une mise en œuvre improvisée**

Le budget 2016 met en place une approche de différenciation de l'augmentation des taux de taxes entre les secteurs résidentiel et non résidentiel. Si nous en saluons le principe, l'application de la mesure témoigne davantage d'une certaine improvisation et de marketing politique que d'une réelle stratégie de soutien au développement économique.

En effet, en procédant sans analyse spécifique, la réduction du taux s'applique mur à mur à l'ensemble du secteur non résidentiel. Or, il serait plus efficient de l'envisager en fonction de différentes catégories, afin de prioriser, par exemple : le commerce de proximité, les immeubles de co-working, les entreprises en innovation.

### **Le service de développement économique : maillon faible des services centraux et absence de stratégie**

Il est très préoccupant de constater que le Service du développement économique, près de deux ans après sa mise sur pied, a reconnu ne pas avoir d'indicateurs pour mesurer l'état de la situation ni vérifier l'efficacité de sa Stratégie de développement économique 2011-2017 ni de son Plan d'action en développement économique 2015-2017.

La Ville dispose de certains leviers de développement économique et commercial, mais n'est pas dotée d'indicateurs économiques permettant d'en mesurer les impacts. Cela l'empêche de fixer des objectifs mesurables. Ne pas avoir d'objectifs mesurables mène à des actions improvisées, sans vision.

Les rares indicateurs existants sont souvent datés (parfois depuis le dernier recensement), disponibles uniquement sur une base annuelle et couvrent presque tous l'ensemble de la région métropolitaine (RMR) et non le seul territoire de la Ville.

À titre comparatif, la Ville de Toronto publie des indicateurs mensuels très détaillés – notamment sur l'emploi, sur les taux d'occupation commerciale, sur le chiffre d'affaires des entreprises – comparés à la région métropolitaine, à l'Ontario et au Canada.

Des indicateurs de base devraient être développés, soit à partir de données existantes soit par un travail de collecte de données primaires par le Service de développement économique. Ils devraient comprendre :

- Investissements : permis de bâtir (ventilés par catégorie et valeur), investissements industriels et commerciaux (nombre et valeur), investissements étrangers et intérieurs.
- Emploi : nombre par catégorie industrielle (SCIAN), profession (CNP), âge, statut d'immigrant, genre et statut (temps plein/temps partiel).
- Entreprises : nombre et tranche de taille par catégorie industrielle (SCIAN), avec certains regroupements (par ex. : économie sociale et coopérative, PME innovantes).
- Capacité commerciale et industrielle : taux d'occupation commerciale, nombre et superficie d'édifices industriels, terrains disponibles pour de nouvelles constructions.
- Vie communautaire : recension annuelle des organismes communautaires, de développement économique et de soutien au développement humain et professionnel.
- Éducation : nombre de diplômés par discipline dans les universités et cégeps.
- Innovation : brevets et inventions enregistrés détenus par les universités, cégeps, organismes publics et entreprises privées.
- Fiscalité : indicateurs comparatifs de performance fiscale.

De plus, chacun de ces indicateurs devrait, dans la mesure du possible, être disponible :

- en comparatif avec la RMR de Montréal (en %), la ville de Toronto (et de quelques autres grandes villes canadiennes) et le Québec ;
- sur une base mensuelle ;
- idéalement en ventilation par arrondissement (à tout le moins sur une base annuelle).
- Au final, c'est un véritable tableau de bord comparatif dont la Ville a besoin.

### **Une stratégie qui ignore l'essentiel**

La faiblesse de la prestation du Service du développement économique devant la commission aura confirmé nos doutes quant à la méconnaissance des fondamentaux du développement économique par l'Administration, notamment l'habitation et la mobilité. Voilà deux grands absents du discours du Service de développement économique.

Le solde migratoire intraprovincial de la Ville de Montréal continue, année après année, d'afficher des résultats négatifs. Cette tendance lourde est l'une des principales causes de l'appauvrissement de la collectivité montréalaise. En effet, dans une économie de services, les emplois suivent les habitants. Il va donc de soi qu'une stratégie de développement économique digne de ce nom ne peut faire l'économie d'une politique agressive d'habitation et de rétention des familles en ville. Des mesures de soutien au commerce de proximité n'ont de sens que s'il y a une clientèle suffisante... à proximité.

L'Administration nous démontre aussi, de manière éclatante, son incompréhension de l'enjeu de la mobilité urbaine au 21<sup>e</sup> siècle. Après avoir systématiquement réduit la contribution de l'agglomération à la STM, l'Administration y va d'un bien timide rattrapage, lequel nous ramène tout de même à un retard important par rapport à 2012. À cela s'ajoute son opposition dogmatique à l'autopartage et au covoiturage commercial. Les gains, bien timides, obtenus dans ce domaine depuis deux ans, n'auraient pas été obtenus sans que l'Opposition réclame l'extension des véhicules en libre service (VLS).

Enfin, la Ville fait encore piètre figure avec ses vélos en libre-service : alors que les autres villes du monde agrandissent leurs flottes, la contribution à Bixi est gelée.

## **2. Travaux en régie versus recours à l'externe: le besoin d'informations claires pour faire des choix éclairés**

Le processus actuel d'étude et d'adoption des budgets est élaboré de sorte qu'on pourrait croire que le budget de fonctionnement (BF) et le programme triennal d'immobilisations (PTI) sont totalement indépendants et qu'on peut les étudier en vase clos. Or, il n'en est rien : le PTI a un impact important sur le BF et vice-versa. En effet, l'orientation favorable au PCI (paiement au comptant des immobilisations) de l'Administration, que nous appuyons globalement, influence la marge de manœuvre dont la Ville dispose dans son BF. Plus notable encore, l'augmentation substantielle du PTI 2016-2018 par rapport aux PTI précédents créera, si elle se concrétise en réalisations, une charge de travail plus importante, particulièrement en gestion d'appels d'offres, encadrement, conception et surveillance de chantiers, laquelle devrait être reflétée au BF. Du moins, c'est ce que veut nous faire croire l'Administration quand elle indique sa volonté de garder à l'interne des fonctions stratégiques, dont, justement, la conception et la surveillance des chantiers.

Or, dans les faits, une part importante de ces activités est déjà confiée au secteur privé. Et cette tendance ne peut aller autrement qu'en croissant dans le contexte imposé par le Plan quinquennal de main-d'œuvre (PQMO). En effet, la baisse des effectifs dans les arrondissements et les différents services les force, mécaniquement, à faire davantage appel au privé.

Cela ne pose pas automatiquement problème et pourrait être justifié. Mais justement, selon les pratiques actuelles, nous n'évaluons pas systématiquement les coûts et bénéfices associés à la sous-traitance comparativement à la réalisation à l'interne des projets. Le choix du recours accru au privé, dicté par le PQMO, est donc un choix idéologique et ne garantit aucunement que les contribuables obtiennent le meilleur service pour le meilleur prix.

Un exemple est de mise pour justifier les limites de l'approche actuelle de l'Administration. Dans l'arrondissement de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension, le contrôleur général de la Ville a démontré que l'équipe qui exécute les travaux de béton à l'interne le fait au même prix que le secteur privé, mais avec une flexibilité supérieure, et de loin. Clairement, dans ce cas, la tendance vers le privé est contraire à l'intérêt général.

En somme, le BF et le PTI ne peuvent être considérés isolément, d'où la recommandation R-6 de la Commission, à laquelle nous souscrivons pleinement, en y ajoutant un désir de mieux analyser les impacts du PQMO, et éventuellement de mieux le cibler dans l'intérêt des contribuables plutôt que de l'appliquer uniformément et aveuglément.

## **3. Changements climatiques : absence de mesures concrètes**

Alors que Denis Coderre est allé en voyage à Paris, la semaine dernière, en marge de la COP21, l'Opposition officielle constate qu'au niveau budgétaire, les actions ne suivent pas les discours. Pour un troisième budget consécutif, l'Opposition officielle constate que l'administration Coderre n'a mis en place aucune mesure budgétaire qui permettrait à la Ville d'atteindre ses cibles de réduction de gaz à effet de serre (GES).

Or le temps presse, car la Ville s'est engagée formellement à réduire de 30% les émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport aux niveaux enregistrés en 1990. La Ville n'a toutefois réduit que de 6% ses émissions en 20 ans. Pour atteindre cet engagement, la Ville devrait réduire les émissions de GES sur son territoire de plus de 20% au cours des cinq prochaines années, soit l'équivalent des émissions produites par l'ensemble du secteur



industriel montréalais. C'est une cible qui sera difficile à atteindre. Pourtant, on ne retrouve absolument rien dans ce budget qui permettrait d'atteindre ces cibles : rien sur l'approvisionnement responsable, rien sur l'écofiscalité et rien sur l'électrification des transports. Pire, l'administration Coderre n'exprime même pas sa volonté de vouloir atteindre ces cibles et ne fait même pas mention des gaz à effet de serre dans le budget.

#### **4. Transport collectif : l'année de toutes les incertitudes**

Le budget 2016 de la Société de transport de Montréal (STM) est déposé dans un contexte de grands bouleversements de la gouvernance, de la planification et de la tarification des transports collectifs dans la région métropolitaine de Montréal.

Rappelons que le projet de loi numéro 76 prévoit la mise en place de deux nouveaux intervenants pour la gestion du transport dans la région métropolitaine de Montréal, soient l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et le Réseau de transport métropolitain (RTM). La STM deviendra un simple exécutant de l'ARTM.

Lors de l'adoption du projet de loi 76, la création de l'ARTM pourrait modifier complètement le budget 2016 de la STM puisque l'ARTM a comme responsabilité la planification des services de transport collectif sur l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, d'établir le cadre tarifaire, de gérer les recettes tarifaires, d'établir les services et la rémunération de la STM, les objectifs de performance, etc.

La région métropolitaine va donc pouvoir imposer sa planification en matière de transport collectif aux Montréalais alors que 80% de l'ensemble des déplacements en transport collectif dans la région métropolitaine sont effectués à Montréal. Cette dernière va aussi pouvoir déterminer les tarifs de la STM, en plus de pouvoir scinder le territoire de la STM en plusieurs zones tarifaires distinctes.

La perte de contrôle potentielle de Montréal sur la gestion et la planification du transport en commun sur son territoire amène pour l'instant plus de questions que de réponses. Nous rappelons que la STM a développé une expertise, reconnue mondialement, en matière de gestion du transport collectif. Pourtant, avec le projet de loi, la STM pourrait se retrouver exclue de l'identification des besoins, de la définition des objectifs et de la planification des grands projets de transport collectif.

En ce moment, le projet de réforme de la gouvernance des transports dans la région métropolitaine de Montréal n'est pas en lien avec un financement accru du transport collectif – ce qui aurait pourtant dû être au cœur de la stratégie de l'Administration.

#### **5. Conclusion**

La stratégie de développement économique de l'Administration est d'une faiblesse déconcertante et est totalement déconnectée d'avec les réalités d'une métropole du 21<sup>e</sup> siècle. Et en cette année où le climat remonte, à l'échelle mondiale, au sommet des préoccupations de l'ensemble des décideurs de la planète, le budget ne contient aucune mesure qui nous permet de croire que la Ville atteindra ses propres cibles de réductions de GES. À cet égard, la perte potentielle de contrôle de Montréal sur la gestion et la planification de son réseau de transport collectif n'a rien de rassurant.

Pour ces raisons, l'Opposition officielle n'a d'autre choix que de voter contre l'adoption du budget de fonctionnement 2016.